

Le Défi château de neige – Neuville !

DOCUMENT RÈGLEMENTS & CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Lorsque vous vous inscrivez au Défi Château de Neige – Neuville et cochez la case pour être éligible aux concours régional et provincial vous devrez respecter les règlements suivants :

1. ADMISSIBILITÉ

Le « Défi château de neige » s'adresse à tous les habitants de la province de Québec désirant participer à la construction d'un château de neige. Il n'y a aucune restriction sur l'âge ni sur la ville de résidence.

2. MODE DE PARTICIPATION (Nous nous chargerons de votre inscription)

Pour participer, il suffit de bâtir un château de neige, de le prendre en photo et de remplir le formulaire suivant : <https://forms.gle/G5btRAHnAckmc6pC6>

Si vous cocher que vous souhaitez participer au Défi provincial/régional nous nous chargerons de vous inscrire sur leur site Internet.

3. ATTRIBUTION DES PRIX – Concours régional/provincial

3.1 La plupart des prix provinciaux seront attribués au hasard parmi l'ensemble des participants ou par l'entremise des concours spéciaux publiés sur notre site internet et sur la page Facebook du Défi château de neige. Les participants dont leur région n'est pas inscrite au défi, ne pourront pas être éligible pour cette catégorie de prix régionales. Quant à eux, les prix régionaux seront remis au sein de leur région respective. Nous vous invitons à consulter notre site internet afin de connaître les prix exclusifs associés à chacune des régions www.defichateaudeneige.ca. Les tirages des prix, pour chacune des catégories, seront fait au hasard. Ces tirages auront lieux lors des dates mentionnées dans la liste des prix à gagner.

3.2 Votre région administrative entrera en contact avec les gagnants par courriel ou par téléphone dans les 24 à 48 heures suivant le tirage, afin d'informer celui-ci des modalités de remise de prix. Si un gagnant potentiel n'a pu être joint après 2 jours de tentatives, et que 2 jours après le premier contact il n'y a aucune réponse ou qu'aucun appel ou courriel n'a été rendu, il n'aura pas droit au prix. Le cas échéant, le gagnant potentiel suivant sur la liste recevra un appel ou un courriel. Quel que soit le motif, aucune attente ne pourra dépasser les 48 heures suivant le premier contact. Une preuve d'identité pourra être demandée avant la remise du prix.

3.3 Toute personne participante (ou son représentant) consent, par sa participation au tirage, à ce que son nom et sa photo soient potentiellement utilisés à des fins promotionnelles et publicitaires.

3.4 Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé en partie ou en totalité. Malgré ce qui précède, dans l'éventualité où, pour des raisons non reliées au gagnant, l'organisation du Défi château de neige ne peut attribuer le prix, ou une partie de celui-ci, ils se réservent le droit d'attribuer un prix de valeur équivalente. (Source : <https://defichateaudeneige.ca/reglements-du-defi>)

QUELQUES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les structures doivent être sécuritaires : les toits, les portes en bois et tunnels sont interdits. En tout temps, il faut être conscient que l'effondrement d'une structure peut causer des blessures.

L'emplacement du château doit prévoir une distance sécuritaire de la rue afin d'éviter un accident avec les véhicules de déneigement. Les glissades ne doivent en aucun cas être orientées en direction de la rue.

Les bâtisseurs de châteaux peuvent se munir d'instruments pour faciliter la construction, pourvu que leur utilisation soit sécuritaire et approuvée par les parents.

Les matériaux de construction doivent se limiter à des matériaux « primaires » : neige, eau et glace.

Vous avez le droit d'embellir votre château avec différents accessoires (branches, feuilles, foulards, drapeaux, etc.) en autant que ces derniers respectent l'environnement et qu'ils ne soient pas dangereux.

Nous demandons votre collaboration afin de sensibiliser les enfants et leurs amis au danger de faire des trous dans les bancs de neige. Un accident est si vite arrivé!

LIMITE DE RESPONSABILITÉ À LA PARTICIPATION AU DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

En participant ou en tentant de participer au présent Défi château de neige, toute personne dégage de toute responsabilité, les organisateurs de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Défi château de neige.

CONSIGNES SANITAIRES

Nous demandons la collaboration de tous dans l'édition 2021. Le défi château de neige est une occasion de bouger à l'extérieur et d'avoir du plaisir. Il faut respecter les consignes afin de garder ce type d'activité.

La construction des châteaux doit être fait en respectant les consignes sanitaires étant en place dans votre région. On vous invite à aller visiter les règles en place ICI

(Source : <https://defichateaudeneige.ca/consignes-de-securite>)